

AGRI-SOL



Action



Rééquilibre la vie microbienne et macrobienne aérobie/anaérobie du sol.

Structure et aère les sols, flocule les argiles, favorise l'enracinement

Permet de diminuer l'apport d'azote et de chaux

Dosage

Fréquence d'Application



Dosage :


1 litre / ha

Mise en œuvre :

Mélanger AGRI-SOL avec 150 à 300 litres d'eau.

AGRI-SOL

Amendement organique

Désignation	Agri-sol Amendement organique liquide u 44051 Matière 100% d'origine végétale
Conditionnement/Références	5 litres, réf. 7075 10litres réf ak 7071
Domaines d'applications	Grandes et petites cultures ? Tous types de sol
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibre la vie micro et macrobienne aérobie/anaérobie, • Structure et aère les sols • Floccule les argiles, • Favorise l'enracinement en profondeur, • Assainis les sols, • Limite le développement des organismes pathogènes,. • Permet de diminuer l'apport d'azote et de chaux. • Favorise le rééquilibrage par déblocage des oligo-éléments
Dosages et mise en œuvre	<p>Dosage : 1 litre / ha</p> <p>Mise en œuvre : Mélanger AGRI-SOL avec 150 à 300 litres d'eau. Appliquer le mélange en arrosage ou en pulvérisation en plein champ, si possible le soir avant la pluie.</p> 
Composition	<p>Analyse de la mélasse informée</p> <p>M.S : 76 à 80 %</p> <p>M.O : 59 %</p> <p>Ph : entre 8 et 9</p> <p>Oxyde de potassium soluble dans l'eau (K₂O) : 3,8 %</p> <p>Azote (N) total : 1,4%</p> <p>C/N : 21</p>
Stockage	Stocker à l'abri de la lumière, de l'humidité, du gel et de la chaleur.
Remarques	Substance autorisée en agriculture biologique conformément au règlement CE n° 834 /2007